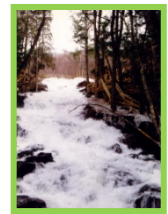




Bulletin municipal



Municipalité de Lac-du-Cerf

Numéro 24 - Mars 2011

Nouvelles en bref

ADMINISTRATION

Mariages et unions civiles

Le conseiller monsieur Raymond Brazeau détient une autorisation du ministère de la Justice afin de célébrer les mariages et les unions civiles. Toute personne intéressée doit faire une demande en communiquant avec l'administration au moins **40 jours** avant la date prévue au 819-597-2424, poste 22.

Pétition – réception d'internet haute vitesse aux résidences situées sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf

Le conseil municipal a appuyé la pétition et va faire des pressions auprès de Télébec afin que toutes les résidences situées sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf puissent recevoir l'internet haute vitesse.

CULTURE

Heure du Conte à la bibliothèque municipale pour 2011:



19 avril
7 mai
1 ^{er} octobre
29 octobre
3 décembre

HYGIÈNE DU MILIEU

Collecte des résidus verts



19 avril – 17 mai – 28 juin – 26 juillet – 23 août
20 septembre – 18 octobre – 15 novembre 2011



Collecte des volumineux

15 mai – 17 juillet – 18 septembre 2011

Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)



Il y aura collecte des résidus domestiques dangereux, le mardi 28 juin 2011.

Les RDD devront être apportés au garage municipal situé au 214, rue Principale, Lac-du-Cerf, le mardi 28 juin 2011 durant les heures d'ouverture suivantes : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h.

SÉCURITÉ INCENDIE



Service de Sécurité Incendie Notre-Dame-de-Pontmain/ Lac-du-Cerf

Offre d'emploi Pompiers/pompières à temps partiel

Le service de sécurité incendie de N-D de Pontmain/Lac du cerf, est présentement à la recherche de personnes désirant faire partie de son équipe de pompiers à temps partiel.

Résumé des fonctions :

Sous l'autorité de son supérieur immédiat, le pompier est chargé de la lutte contre les incendies, c'est-à-dire de prévenir, combattre et éteindre les feux ainsi que de sauvegarder les personnes et les biens. Il doit exécuter rapidement, efficacement et selon les méthodes de travail établies, différentes tâches courantes relatives à l'entretien du matériel d'extinction et des biens du service. Le pompier doit aussi effectuer des activités de prévention et d'éducation du public et participer aux exercices pratiques.

Qualifications et exigences :

- Détenir ou s'engager à suivre la formation pompier 1, exigée par le **Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. (Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4, a. 38)**

N.B : Cette formation est rémunérée.

- Être détenteur ou s'engager à détenir un permis de conduire classe 4A – véhicule d'urgence (**copie du permis exigée**). Un permis incluant la classe 3 ou de l'expérience de conduite d'un véhicule lourd sera un atout.
- Être en bonne condition physique (tous les candidats devront subir un test médical).
- Réussir les épreuves de qualification, le cas échéant.

Lieu de travail : L'ensemble des territoires de N-D de Pontmain et Lac du cerf. Notre entraide peut occasionnellement être requise par les municipalités limitrophes.

Taux horaire : Le taux en formation est de 10.00\$/h, et après formation ; 16.50\$/h.

Conditions de travail: Selon le contrat d'embauche, aucun horaire de travail ou de minimum d'heures par semaine n'est garanti.

Inscription : Les personnes intéressées à cette fonction doivent contacter M. Robert Leclair, directeur du SSI au 819 660-2470.

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances dans l'emploi. Nous vous remercions à l'avance de votre candidature.

URBANISME

Permis de construction et certificat d'autorisation

Pour vous assurer de réaliser tous vos projets en conformité aux règlements municipaux je vous invite à faire la lecture de l'extrait du # 196-2000, règlement relatif aux divers permis et certificats et permettez-moi de vous signaler que vous devez obtenir un certificat d'autorisation pour tous travaux d'aménagement de votre terrain.

4.3 Permis de construction

4.3.1 Nécessité du permis de construction

Tout travail de construction, de transformation, de modification, d'agrandissement d'une construction, d'un ouvrage, d'un bâtiment ou toute addition d'une construction d'un ouvrage ou d'un bâtiment est interdite sans l'obtention d'un permis de construction.

Sans restreindre la portée de ce qui précède, un permis de construction est notamment requis pour une piscine ayant plus d'un (1) mètre de profondeur, l'ajout de parties saillantes à un bâtiment (galerie, véranda, etc.), l'ajout de pièces à un bâtiment, les modifications aux parties intérieures et extérieures, l'ajout d'un étage, la construction de fondations, la réalisation d'une installation septique, etc.

Un permis de construction n'est toutefois pas requis pour les constructions temporaires ainsi que pour l'aménagement du terrain (clôture, muret, trottoir, etc.). Ces constructions peuvent cependant être soumises à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation, tel que précisé à l'article 4.4, et demeurent assujetties à toutes les dispositions générales ou particulières des règlements d'urbanisme s'y appliquant.

4.4 Certificat d'autorisation

4.4.1 Nécessité d'un certificat d'autorisation

Les travaux suivants sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation:

- a) le changement d'usage ou de destination d'un immeuble;
- b) le déplacement d'un bâtiment;
- c) la réparation d'une construction;
- d) la démolition, en tout ou en partie, d'une construction;
- e) l'installation d'un usage ou d'un bâtiment temporaire;
- f) la réalisation de travaux sur la rive ou le littoral, à l'exception des ouvrages non régis, tels que définis à l'article 12.1 du règlement numéro 198-2000 relatif au zonage et des travaux se limitant à rétablir la couverture végétale des rives;
- g) l'installation d'une enseigne, sa modification ou son remplacement à l'exception des enseignes mentionnées à l'article 10.3 du règlement numéro 198-2000 relatif au zonage;
- h) l'excavation du sol, le remblai, le déblai, la plantation ou l'abattage d'arbre, la réalisation d'un bassin d'eau ou d'un lac artificiel;
- i) l'exploitation forestière d'un volume de bois de plus de cent (100) mètres³ solides au cours d'une période consécutive de douze (12) mois sur une même propriété foncière;
- j) la construction d'une clôture ou d'un muret ou la plantation d'une haie

Le certificat d'autorisation n'est toutefois pas requis dans les cas suivants:

- a) les travaux de peinture et autres travaux semblables;
- b) les menus travaux que nécessite l'entretien normal d'une construction pourvu que les fondations, la charpente, le revêtement, les ouvertures, l'isolation, les divisions intérieures et les parties intérieures et extérieures ne soient pas modifiées, que la superficie du plancher ne soit pas augmentée et qu'il n'y ait pas l'ajout d'une nouvelle chambre à coucher.

La réalisation des travaux ne nécessitant pas de certificat d'autorisation est toutefois assujettie à toutes les dispositions générales ou particulières s'appliquant.

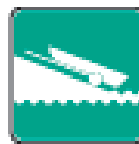
Dominique Richer
Inspecteur en bâtiment et environnement

LACS ET ENVIRONNEMENT



Limite de vitesse permise sur les lacs

Dans la bande de **60 m de la rive**, la vitesse maximale est de **10 km/h**. En dehors de la bande de 60 m de la rive, la vitesse maximale permise est de 70 km/h.



Lavage des embarcations nautiques obligatoires avant la mise à l'eau

Afin de prévenir toute infestation bactériologique de l'écosystème des lacs, le lavage de toute embarcation nautique devant être mise à l'eau est **obligatoire**.

Le poste de lavage est situé au 19, chemin de l'Église (en arrière de l'Hôtel de Ville).

Coûts pour le lavage des embarcations

Pour les contribuables et les personnes domiciliées dans la municipalité de Lac-du-Cerf

Aucuns frais – lavages illimités.

Pour les pêcheurs, plaisanciers et villégiateurs provenant de municipalités extérieures

20.00\$ pour chaque mise à l'eau de l'embarcation sur les plans d'eau situés sur le territoire municipal;

70.00\$ pour un forfait hebdomadaire;

150.00\$ pour un forfait annuel.

Pour les clients d'exploitants de pourvoiries, de terrains de camping ou de commerces, possédant une rampe de mise à l'eau privée ou publique (postes de lavages auxiliaires)

Les exploitants possédant un poste de lavage auxiliaire s'engagent à procéder au lavage des embarcations de leurs clients, à leur remettre la vignette obligatoire, et ce, afin de respecter le règlement.

PLANÈTE VERTE

Collaboration spéciale | AGENCE QMI

De déchets à matières organiques

Si vous cherchez à enrichir votre vie, commencez à faire du compostage. « Le compostage dans la cour arrière est la meilleure chose que vous puissiez faire pour l'environnement », soutient Susan Antier, directrice générale du Conseil canadien du compostage.

La Semaine de la sensibilisation au compostage, qui se déroule cette année du 2 au 8 mai, est l'occasion de diffuser annuellement à travers le monde le message voulant qu'il soit indiqué de laisser pourrir les matières organiques.

Jusqu'à 50 % de nos déchets sont organiques. Lorsqu'ils sont compostés, ils peuvent procurer toutes sortes d'avantages à l'environnement, notamment réduire la consommation d'eau et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'enrichir les sols, d'après Mme Antier.

« Le compost est l'essence même d'un sol sain et bien nourri. Si vous ne régénérez pas votre terrain au fil des ans, vous épuisez les nutriments de la terre, fait-elle remarquer. C'est gratuit en plus. »

Qu'est-ce que je peux composter ?

« MATIÈRES VERTES »

Des matériaux riches en azote

- Les restes de nourriture dont les épluchures de légumes et de fruits, des coquilles d'œufs écrasées, les poches de thé, les moulières de café filtre et les essuie-tout
- Matières du jardin et du terrain
- Tontes de gazon - ou laissez cet engrais naturel sur la pelouse

« MATIÈRES BRUNES »

Des matériaux riches en carbone

- Feuilles sèches
- Pain, pâtes et riz
- Sciures et rognures
- Copeaux de bois broyés finement
- Papier déchiqueté
- Cartons d'œufs déchiquetés, carton

Qu'est-ce que je ne peux pas composter ?

- Fumier ou litière d'animaux domestiques
- Mauvaises herbes montées en graine
- Plantes malades de tous types
- Viande, poisson, volailles ou os
- Gras ou huiles (produits laitiers, œufs, beurre d'arachide, tartinades) - ces matières se décomposent lentement et peuvent attirer les animaux nuisibles ou entraîner des odeurs.
- Cendre, sciures et copeaux provenant de bois traité et ou peint

Comment faites-vous une pile de compost ?

Exemple des couches que vous pouvez mettre dans votre bac à compostage



9 Après 3 à 4 retournages, le compost devrait être prêt. Il devrait être friable, humide, de couleur sombre et sentir la terre, laissez reposer cette matière durant quelques mois pour qu'elle arrive à maturité avant de vous en servir.

8 Continuez à retourner la pile tous les 10 à 14 jours. Note: Après avoir été retournée, la pile pourrait se réchauffer et rétrécir.

Lorsque le composteur est plein, retournez le compost avec une fourche à bêcher ou brassez-le avec un autre outil.

6 Continuez à alterner les couches de matières vertes et brunes jusqu'à ce que votre bac à compostage soit plein.

Vérifiez le niveau d'humidité : le compost devrait avoir la consistance d'une éponge tordue - humide, mais pas détrempée. Ajoutez de l'eau si la pile est trop sèche. Si elle est trop humide, ajoutez un peu de matières brunes.

5 Recouvrez les matières vertes de matières brunes. Cette opération réduit le nombre de mouches à fruits et les odeurs. Il est possible de remplacer les matières brunes par une couche de terre. La terre a l'avantage de fournir des microorganismes « décomposeurs » qui accélèrent le processus de décomposition.

4 Ajoutez une couche de matières vertes, comme des restes de nourriture, des déchets de jardin ou des herbes de tonte fraîche et étendez également.

Chaque automne, gardez quelques sacs de feuilles sèches pour votre compost.

3 Mettez une épaisse couche de matières brunes, comme des feuilles sèches et du papier déchiqueté.

1 Achetez un bac de compostage auprès de votre municipalité ou dans un magasin de votre quartier; ou fabriquez-en un en utilisant des poteaux de cèdre et du treillis métallique.

2 Choisissez un endroit ensoleillé et bien drainé pour installer votre bac de compostage et ameublissez le sol. Cela permettra aux insectes et aux vers de se déplacer vers le haut de la pile.

Aérateur à compost et fourche à bêcher

Tout est une question d'équilibre. S'il y a trop de matières brunes dans votre pile de compost, elle se décomposera plus lentement. S'il y a trop de matières vertes dans la pile de compost, elle deviendra gluante et sentira mauvais. L'objectif est de mettre en gros des quantités équivalentes, en termes de poids, de chaque type de matières, vertes et brunes.